

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ INCENDIE PPMS



Destinataires :

- Tous les personnels du lycée Louis Barthou PAU

Mise à jour Septembre 2021

INCENDIE

1- Rappel de la réglementation

L'**objectif des exercices d'évacuation** est d'entraîner le public et/ou le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Il n'y a pas de définition réglementaire du temps d'évacuation. L'esprit de la réglementation suppose que ce temps soit défini comme **le temps nécessaire à une personne pour évacuer un bâtiment par ses propres moyens et rejoindre une zone extérieure à l'abri du sinistre. Ce temps est calculé à partir du déclenchement de l'alarme générale.** Les conditions du déroulement des exercices d'évacuation et le temps d'évacuation doivent être consignés dans le registre de sécurité de l'établissement.

LE TEMPS PRESCRIT MOYEN est de 3min

Dans les quarante dernières années, il y a eu beaucoup d'incendies détruisant partiellement ou totalement des établissements scolaires, dont le plus tragique (à Paris en 1973) : le lycée de la rue Pailleron (20 morts, de nombreux blessés), destruction totale de l'établissement. En France, entre 1971 et 2001, il y a eu *177 incendies d'établissements scolaires* avec destruction partielle ou totale.

• **Concernant l'ensemble des personnels de l'établissement :**

L'article R33 du règlement de la sécurité (arrêté du 13 janvier 2004) : « Des exercices d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire [...]. Le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. »

• **Concernant les personnels enseignants :**

La circulaire n° 83-550 du 15 novembre 1983 intitulée : " Enseignement des règles générales de sécurité dans les établissements scolaires "au chapitre III intitulé : "Rôles des enseignants en cas d'incendie et de panique", précise :

- "Le rôle des enseignants en matière de sécurité est particulièrement important lorsque les usagers de l'établissement sont confrontés à un problème soudain et grave. Il en est ainsi notamment en matière d'incendie.

- "Dans un incendie, les minutes comptent. Les exercices d'alerte doivent être périodiquement organisés dans les établissements. Il convient que les enseignants veillent à ce que tous les élèves qu'ils ont alors en charge, ainsi que ceux qui seraient par exemple en étude non surveillée, participent effectivement à l'exercice,

- "Parfois des alertes intempestives peuvent se produire, même si après coup il apparaît qu'aucun incendie n'avait pris naissance, il ne faut pas prendre les alertes suivantes à la légère. Dans la mesure où il s'agit, et c'est trop souvent le cas, de fausses alertes liées à la malveillance, les enseignants peuvent saisir cette occasion pour appeler l'attention des élèves sur le caractère absurde et dangereux de tels agissements,

- "Il importe de faire observer que les concours extérieurs à l'établissement, si précieux qu'ils puissent être, ne peuvent en aucun cas **ni se substituer à l'action éducative** des enseignants, ni l'ignorer".

2 - Présentation des moyens disponibles pour s'informer en cas d'évacuation :

➤ Dans la salle :



• **La sirène d'alarme**

un **signal de très forte intensité et continu pendant plusieurs minutes (5min)**, quel que soit l'endroit du bâtiment dans lequel on se trouve, et quel que soit le niveau de bruit dans la salle, le signal d'alarme doit être entendu par tous de manière très évidente.

• **En cas de panne du SSI**, la sirène d'alarme sera remplacée par des coups de **sifflets continus**.

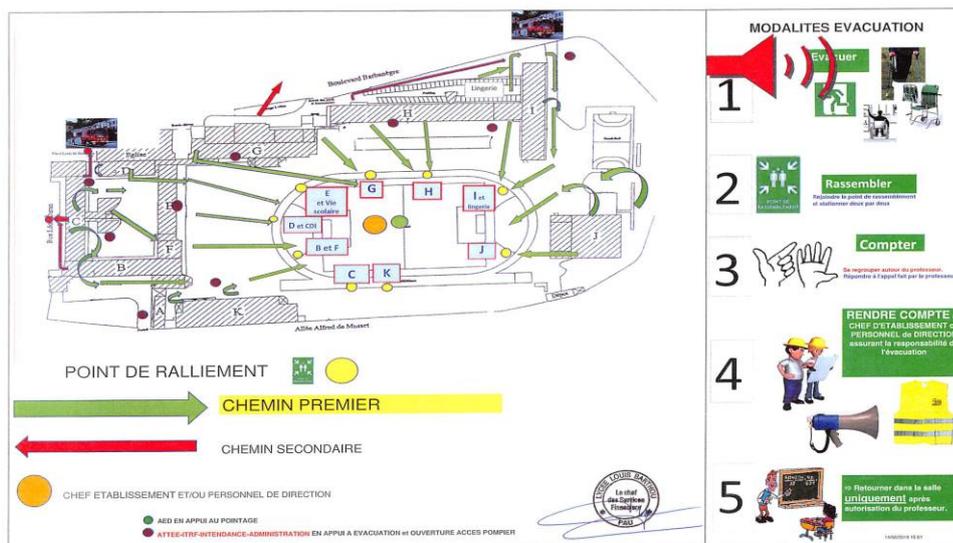


• **La consigne d'évacuation** : ce document est affiché près de la porte de sortie principale de la salle.

Elle rappelle aux occupants de la salle comment réagir en cas de début d'incendie et comment réagir en cas d'évacuation.

Dans le cadre des exercices d'évacuation, vous attirerez l'attention des élèves sur cette fiche de consignes d'évacuation et vous en ferez une lecture commentée avec eux avant l'exercice.

PLAN GLOBAL D'EVACUATION EN CAS DE SINISTRE - version 06/2019



Si la fiche de « consignes d'évacuation » qui est affichée dans la salle où vous êtes ne vous donne pas entière satisfaction, si elle n'est pas adaptée à cette salle, si elle n'existe pas, vous noterez vos observations et vos propositions sur la fiche d'évaluation (annexée au courrier)



➤ En dehors de la salle, dans le bâtiment :

• **Le choix d'un itinéraire d'évacuation** : il y a parfois plusieurs itinéraires d'évacuation ; si l'un des deux venait à être impraticable, l'autre pourrait être utilisé.

En cas d'évacuation, c'est le professeur qui choisira l'itinéraire le mieux adapté en fonction des éléments suivants : départ de feu ou présence de fumée d'un côté ou de l'autre du couloir ; obstacle matériel issu du sinistre...

Les élèves doivent rester groupés pendant l'évacuation, afin de se retrouver pour faire l'appel sur le lieu de rassemblement.

- **1^{ère} étape : en amont de l'exercice :**

- chaque professeur sera averti, par écrit, de la date et l'heure **du premier exercice** d'évacuation tandis que **pour le second** seuls les adultes seront prévenus et non les élèves. Le **troisième exercice** d'évacuation se fera à l'improviste,

- chaque professeur ayant une classe en responsabilité à cette heure-là en informera ses élèves au début de l'heure de cours concernée. **Le professeur commencera son cours par un rappel des consignes à tenir en cas d'incendie, afin de préparer les élèves à participer dans les meilleures conditions à cet exercice.**

Tous les personnels sont concernés par l'évacuation et doivent évacuer.

Ce livret a pour but de rappeler l'ensemble des consignes de sécurité, afin d'aider les professeurs à informer les élèves.

- **2^{ème} étape : pendant l'exercice :**

- l'équipe en charge de la sécurité incendie aidera l'ensemble des élèves et personnels à évacuer rapidement le lycée sans précipitation ni panique,

- chaque enseignant rendra **systematiquement** compte de la présence de ses élèves, de ses observations directement au chef d'établissement ou à ses adjoints selon la disponibilité du moment. Les AED assisteront les enseignants dans la surveillance des élèves en l'absence de l'enseignant allant rendre compte.

- **une évaluation de l'exercice** sera faite à la fois par l'équipe de sécurité incendie et par les professeurs (une fiche est à votre disposition dans votre boîte électronique).

- **3^{ème} étape : après l'exercice :**

- l'intendance collectera toutes les fiches d'évaluation dans les 24h suivant l'exercice et en fera une synthèse,

- à partir de cette synthèse, l'équipe de sécurité incendie et/ou le gestionnaire établira un rapport avec des préconisations. Celles-ci seront portées à la connaissance de l'ensemble du personnel,

- les deuxième et troisième exercices d'évacuation, réalisés à l'improviste, auront pour objectif de vérifier l'application des préconisations suite au premier exercice.

Consignes d'évacuations destinées aux professeurs en cas de déclenchement du signal d'alarme incendie



Le déclenchement de l'alarme signifie : **quitter immédiatement et impérativement le bâtiment OU la zone d'activité** (plateau sportif par exemple, cour intérieure, entrée des élèves...)



EVACUER

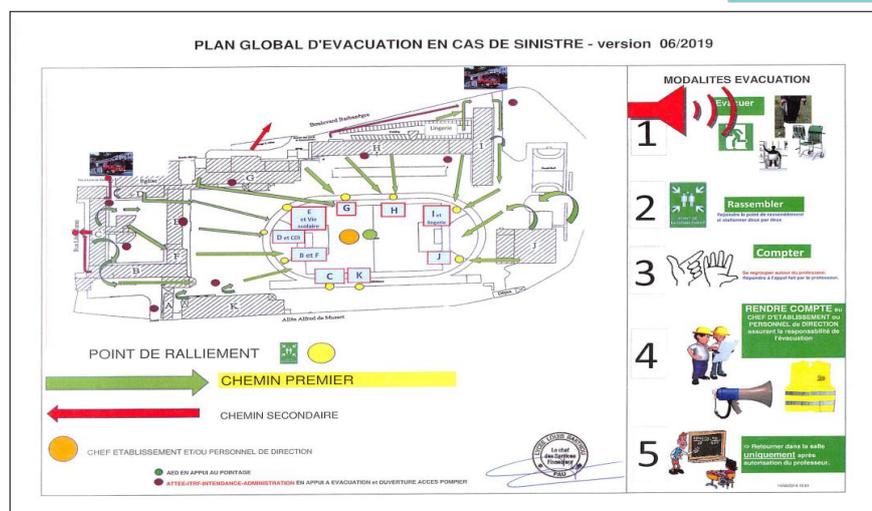
1

- ⇒ Indiquer aux élèves le début de l'itinéraire d'évacuation, **à gauche ou à droite en sortant de la salle.**
- ⇒ Faire sortir les élèves rapidement Mais sans précipitation.
- ⇒ **Fermer ou faire fermer les fenêtres de la salle.**
- ⇒ Comme il n'y a plus de cahier d'appel, se munir du **COUPON A5** (disponible dans chaque classe, derrière la porte d'entrée principale) pour procéder à l'appel sur le rang (se rappeler des élèves absents ce jour pour ne pas les notifier « manquants »).
- ⇒ **Fermer la porte de la salle MAIS PAS A CLEF.**
- ⇒ Suivre les derniers élèves qui évacuent, **NE JAMAIS** revenir en arrière pendant l'évacuation et rester solidaire de son groupe, sauf en cas d'obstacle : **ADAPTEZ** son **CHEMIN** d'Evacuation.
- ⇒ Organiser l'évacuation spécifique des personnes à mobilité réduite.



RASSEMBLER

2



⇒ Rejoindre le point de rassemblement et stationner les élèves deux par deux.



COMPTER

3

- ⇒ Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant la liste et/ou le bulletin d'appel, observations à noter sur le coupon A5.
- ⇒ Avertir immédiatement le proviseur ou CPE en cas d'élèves non évacués.

RENDRE COMPTE au CHEF D'ETABLISSEMENT ou PERSONNEL de DIRECTION assurant la responsabilité de l'évacuation

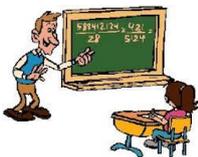
4

Chaque enseignant rendra systématiquement compte de la présence de ses élèves, de ses observations directement au chef d'établissement ou à ses adjoints selon la disponibilité du moment. Les AED assisteront les enseignants dans la surveillance des élèves en l'absence de l'enseignant allant rendre compte

Le retour en classe se fera par une information orale du chef d'établissement

- ⇒ Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation.

5



REPRENDRE L'ACTIVITE

- ⇒ Prévoir la réintégration des locaux évacués **uniquement sur ordre**.
- ⇒ Réintégrer les locaux groupés (le professeur doit précéder les élèves).
- ⇒ Vérifier si aucun acte de vandalisme ou vol n'a été commis. Si oui, le signaler à l'administration.

6

=====

ELEVES à mobilité réduite



Les deux grandes orientations de ces procédures (situation 1 et 2) seront les suivantes :

- Aider les personnes à mobilité réduite à évacuer un bâtiment (accompagnement ou portage).
- Mettre les personnes à mobilité réduite en sécurité quelques minutes dans un local, dans l'attente des secours extérieurs.



Situation 1 : aider les personnes à mobilité réduite à évacuer un bâtiment

Dans chaque classe, des délégués élèves ont été élus en début d'année scolaire ainsi que des suppléants. Ainsi 4 élèves sont susceptibles d'accompagner, d'encadrer tout élève à mobilité réduite, tant par des béquilles que par un fauteuil roulant ou un élève souffrant de déficiences visuelles. Il est imaginé que les 2 délégués, voire les 4 camarades encadrent devant et derrière l'élève en difficulté. Ainsi le cheminement deviendra plus évident et sans risque avec une évacuation en même temps que les autres élèves dits valides. Pour les élèves à mobilité réduite temporaire (béquilles), la procédure prend en compte l'obligation de descendre en dernier les escaliers en se servant de la main-courante.

Le choix du portage d'une personne à mobilité réduite par des personnes valides :

- choix du portage de la personne avec son fauteuil roulant ou avec une chaise prise sur place.
- choix du portage avec la technique « bras liés par deux personnes valides »

Le choix du portage, si pas d'EVAC CHAIR, dépendra des résultats de l'évaluation du poids total à porter et des capacités physiques des porteurs désignés.

Le portage se fera juste après le passage du flux principal du groupe à évacuer, en restant proche du serre-file (personne chargée de l'évacuation du groupe).

Lors des exercices d'évacuation à l'aide de l'Evac Chair (dès que nous en disposerons à chaque étage. A ce jour, 1 MATERIEL est à DISPOSITION à l'ACCUEIL), vous sortez de vos classes avec les élèves et empruntez le trajet défini par le plan en donnant la consigne à l'élève handicapé (et à l'AVSI si présente au cours) de se rendre à la chaise EVAC la plus proche ; là, des adultes préposés se chargeront de lui (des répétitions auront été faites avec eux).



Situation 2 : mettre en sécurité les personnes à mobilité réduite, quelques minutes dans un local, dans l'attente des secours extérieurs.

Faire sortir l'élève et l'accompagner au point accessible en étage et attendre l'arrivée des secours – lieu confiné, le local sera proche d'un escalier extérieur, d'une terrasse, d'un balcon ; ou bien ce local disposera d'une fenêtre en façade du bâtiment. Cette fenêtre pourra être identifiée sur la façade par un macaron rouge de diamètre 20 cm (pour la dépose de l'échelle pompiers). La porte d'accès de ce local aura un minimum de résistance au feu de ½ heure. Le local aura un renouvellement d'air limité ou nul (ou facile à neutraliser) pour être isolé des fumées ou d'une pollution de l'air. Pour atteindre le local, et pour éviter le portage de la personne à mobilité réduite, il y aura un minimum de dénivelé du sol. Par contre un « accompagnement rapproché » de la personne sera mis en œuvre pour l'accompagner jusqu'à ce local et un personnel restera avec elle pour attendre l'arrivée des secours extérieurs. La présence dans ce local ne durera que quelques minutes, il n'y aura pas besoin de prévoir d'équipement particulier. Un personnel valide restera dans le local, en compagnie de la personne à mobilité réduite. Une ligne téléphonique permettra de garder le contact avec le personnel d'encadrement.

Les locaux sont à définir avec les services du conseil régional.



**Le chef d'établissement
et ses adjoints**



Administration - Intendance



La vie scolaire



La personne qui découvre un foyer d'incendie donne l'alerte en se servant du déclencheur manuel (« bris de glace ») le plus proche. Un voyant s'allume sur le tableau installé à la loge d'accueil, la zone concernée est éclairée et repérée sur la centrale incendie.



Faire alerter les services de secours par l'accueil

9 (standard)-829



Utilisez l'extincteur le plus proche. Si le feu ne peut pas être maîtrisé, quittez le lieu rapidement et rejoignez la loge.



L'équipe chargée de la sécurité incendie prendra le relais et déterminera s'il y a lieu ou pas d'évacuer les locaux.

PPMS

Plan particulier de mise en sûreté

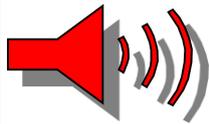
1- Rappel de la réglementation

L'objectif du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou à des situations d'urgence particulières susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens, est d'entraîner à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Les personnels sont, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, acteurs à part entière de la sécurité civile.

2 – Les différents cas dans le cadre du PPMS : **se cacher ou s'enfuir**

PPMS INTRUSION



ATTENTAT – INTRUSION / DIFFUSION DU MESSAGE :
« **Alerte intrusion, mettez-vous tous à l'abri** »

➤ SE CACHER

Dans la classe où il est possible de s'enfermer :

1. Verrouiller les portes, dont les portes communicantes. Vérifier leur sens d'ouverture et si possible, renforcer la fermeture avec des cales ou du mobilier
2. Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant
3. Éteindre les lumières
4. S'éloigner, portes et fenêtres, identifier les murs porteurs
5. S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides
6. Faire respecter le silence absolu (**portables en mode silence, sans vibreur**)
7. Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, faire attention aux élèves faisant l'objet d'un PAI
8. Attendre l'intervention des forces de l'ordre

Pour joindre la cellule de crise : PRONOTE est un moyen efficace et silencieux pour communiquer.

SIGNAL DE FIN D'ALERTE : SONNERIE CONTINUE

A la fin de l'alerte :

- aérer toutes les pièces et rendre compte au proviseur au moyen du coupon PPMS

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper en totale sécurité avec vos élèves, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous.

S'enfermer

► **Situation 1 : les élèves sont dans les classes**

- Rester dans la classe.
- Verrouiller la porte.

► **Situation 2 : les élèves ne sont pas dans les classes**

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

► **Dans tous les cas :**

- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
- Éteindre les lumières.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.



↳ S'ÉCHAPPER

Condition 1

- Être certain d'avoir identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2

- Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

Dans tous les cas :

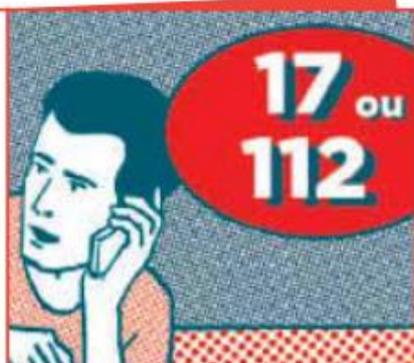
- Rester calme
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche
- Utiliser un itinéraire connu
- Demander le silence absolu
- Se regrouper au lieu de repli.
- Alerter

Les informations à retenir pour alerter

Où ? Localisation

Quoi ? Nombre de victimes,
nature de l'attaque, armes

Qui ? Nombre d'assaillants
et intentions



Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

- ▶ N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- ▶ Laisser toutes les affaires sur place.
- ▶ Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- ▶ Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.



PPMS RISQUES MAJEURS



SIGNAL D'ALERTE : SONNERIE CONTINUE

DIFFUSION DU MESSAGE : «le chef d'établissement vous demande d'appliquer les dispositifs de confinement affichés dans les salles. Merci de suivre la procédure jusqu'à ce qu'il lève la mesure de confinement prévue au plan particulier de mise en sûreté. »

TEMPÊTE / SÉISME > MISE A L'ABRI SIMPLE

RISQUES TECHNOLOGIQUES > MISE A L'ABRI PLUS COMPLETE

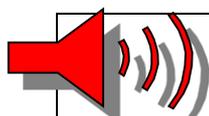
Si les délais sont suffisants :

- évacuation préventive possible (**dans ce cas, utilisation de l'alarme incendie**)

Si les délais sont insuffisants :

- rejoindre des bâtiments en dur ;
- s'éloigner des façades sous le vent et des vitres ;
- fermer portes et volets ;
- surveiller ou renforcer, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- renforcer la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- enlever et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)

limiter les déplacements



SIGNAL DE FIN D'ALERTE

DIFFUSION DU MESSAGE : « Le chef d'établissement vous informe de la fin du confinement suite au plan particulier du mise en sûreté. Veuillez rejoindre vos salles de classes.»

ALERTE A LA BOMBE > ÉVACUATION DANS L'URGENCE vers les points de rassemblement.
(dans ce cas, utilisation de l'alarme incendie)



COUPON APPEL

INCENDIE

PPMS INTRUSION – RISQUES MAJEURS

MAJ Septembre 2021

Feuille d'APPEL A REMETTRE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

CLASSE ou GROUPE :

Bât/Salle :

NOM DU PROFESSEUR :

EFFECTIF REEL DANS LA SALLE CE JOUR : _____

EFFECTIF APRES COMPTAGE AU POINT DE RASSEMBLEMENT :

Pour alerte incendie :

NBRE D'ELEVES MANQUANTS DEPUIS L'ALERTE :

OBSERVATIONS PARTICULIERES :